

**ARRETE MUNICIPAL**

Objet :

**Autorisation de défilé le vendredi 05 avril 2024  
pour le carnaval des écoles Ste-Anne et Jules Verne**

Le Maire de la Commune de BRAINS,  
**VU** l'article L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales  
**VU** la demande de défilé présentée par Amandine DURAND, de l'APE Le Nautilus Magali,  
**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles dans  
l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** - Est autorisé, le défilé organisé par la mairie de Brains, le Vendredi 05 avril 2024 de  
18h00 à 20h00 à l'occasion du carnaval des écoles Jules Verne et Sainte-Anne, selon l'itinéraire  
suivant :

**Départ esplanade devant bibliothèque  
Rue des Clos Mats  
Rue des Primevères  
Rue des Prés  
Rue Darius Milhaud  
Rue John Dos Passos  
Arrivée esplanade devant bibliothèque**

**ARTICLE 2** - Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires à assurer le bon  
ordre, la sûreté du carnaval, la protection des carnavaliers, du public et des usagers des routes,  
notamment en ce qui concerne le lieu de rassemblement, l'itinéraire et la dislocation.  
La circulation sera interrompue sur les voies empruntées, au moment du passage du défilé, les  
signaleurs et la signalisation provisoire seront mis en place par les organisateurs de la  
manifestation.

**ARTICLE 3** -Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BOUAYE  
M. THIBAUD, directeur de l'école Jules Verne  
Mme BIZEUL, directrice de l'école Sainte Anne  
L'Adjointe à la vie Locale de la Commune de Brains.

**Publié à la Mairie de Brains le 13 février 2024**

Fait à Brains le 12 février 2024  
« Pour copie conforme »

